MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 192-10-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 134-2021 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UN TARIF DE BASE APPLICABLE AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Veuillez prendre avis que le 2 novembre 2026, lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 192-10-2026 modifiant le règlement N° 134-2021 sur l'émission des permis et certificats afin d'ajouter un tarif de base applicable aux certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres.

Le règlement N° 192-10-2026 a pour objet d de modifier les tarifs associés au certificat d'autorisation pour procéder à l'abattage d'arbres.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE NEUIVIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Maike Storks
Directrice générale adjointe,
Greffière adjointe